



## SIDSIC

Services interministériel départemental  
des systèmes d'Information et de  
Communication

16 novembre 2011



### **"SIDSIC", le SGG maintient pour l'essentiel sa première proposition L'intervention des personnels reste déterminante**

A l'initiative du secrétaire général du gouvernement, une nouvelle réunion « d'information » s'est tenue le mardi 15 novembre.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu ainsi qu'en pièce jointe, la note remise par la Disic en fin de réunion.

Nous sollicitons l'avis des organisations et des personnels concernés, en premier lieu ceux qui ont participé à l'action du 4 octobre, en étant présents à Paris ou par l'envoi de motion et d'acte individuel de refus du dispositif de mise à disposition.

## **L'action des personnels reste décisive.**

Il faut se rappeler qu'au départ l'affaire n'était même pas à discuter. La création des Sidsic a été soumise au CTP central des DDI le 1<sup>er</sup> septembre dernier pour simple information. Pour le DISIC, dans le droit fil des méthodes autoritaires de la RGPP, la messe était dite.

Les préfigureurs avaient déjà été désignés par les préfets. Ils sont issus à plus de 80% des préfectures -ce point ne signifie pas un doute sur leurs compétences, mais il illustre, s'il fallait s'en convaincre, la démarche -. Sur 1200 agents concernés (chiffre enfin fourni le 15 novembre) 600 relèvent du ministère de l'Intérieur et un peu moins de 600 des DDI. La mise à disposition était présentée comme la meilleure solution pour les agents...

Le grain de sable a été l'intervention des personnels qui massivement ont exprimé leur opposition. Dès le 1er septembre, la CGT a interrogé le secrétaire général du gouvernement sur le projet. A ce moment, le DISIC a été dans l'incapacité de répondre aux questions concrètes: combien d'agents concernés, quel devenir à l'issue de la mise à disposition de 3 ans, quelle possibilité de retour dans les services ? etc...

La CGT a demandé l'ouverture d'une négociation. L'action du 4 octobre a été déterminante pour obtenir un espace de négociations.

Nous avons, avec l'appui des personnels des services informatiques des DDI, élaboré un contre-projet qui permet de mettre en place une réelle coopération interservices, de préserver les équipes et de garantir les droits des agents.

Le DISIC a rejeté ce projet. Penser donc, débattre d'un projet qui ne serait pas le produit de réflexion des cercles technocratiques mais d'une contribution syndicale avec les personnels...!

## **Une nouvelle mouture de la DISIC**

Comme précédemment évidemment, il n'y a pas à discuter. Nous pensons néanmoins que l'avis des personnels concernés est déterminant.

**1-Le point positif à l'actif de notre action est l'abandon de la mise à disposition** (présentée précédemment comme le nec plus ultra des formules protectrices pour les agents...).

Les personnels relèveront toujours de leurs ministères d'origine et seront affectés dans le SIDSIC, service intégré attaché au secrétariat de la préfecture,... avec toutes les questions liées à cette affectation.

### **2-l'évolution de l'emploi**

Dans la présentation faite au CTP du 1er septembre, les emplois d'informaticiens devaient être "sanctuarisés", c'est à dire garantis... Dans les faits, ceux-ci "seront indexés sur les effectifs servis", c'est-à-dire qu'ils participeront à la diminution des emplois dans les DDI.

### **3-Dans le projet DISIC, la mise en oeuvre sera progressive**

La création juridique des Sidsic interviendra par "vagues", de 20 à 30 début 2012, 2 autres vagues étant prévues en avril et juillet 2012. La DIDSIC entend assurer un suivi de la mise en place.

### **4- les garanties des personnels**

- Le régime de rémunération de chaque agent est maintenu.
- Le régime de travail sera celui de la préfecture, les personnels des DDI de catégories B et C conserveront le droit de grève, contrairement à ceux de la préfecture.
- La prime informatique sera maintenue pour ceux qui en bénéficient.
- Le lien avec les administrations d'origine sera conservé.
- Les personnels standardistes des DDI ne seront pas compris dans le périmètre du Sidsic.
- Une formation interministérielle sera mise en place.

## **De multiples questions restent en suspens**

Les agents concernés auront-ils un réel choix ? Refuser l'affectation signifierait l'obligation de chercher un autre emploi alors que, très souvent, les DDI sont en sureffectif du fait des politiques d'emploi.

La mise en place du Sidsic est le premier étage de l'opération "mutualisation" qui concerne de larges pans d'activité des services (RH, juridique, communication, immobilier, archives, ...).

Le DISIC affirme qu'il n'y a pas de stratégie générale...A voir....

D'autant que nous avons encore peu d'éléments d'information sur les schémas de mutualisation présentés par les préfets. Dans les faits, l'interministérialité s'affirme et pose le fondement d'une nouvelle étape possible de la réforme de l'Etat. Le SIDSIC est une étape importante dans le rapprochement des DDI vers la préfecture.

## **L'intervention syndicale décisive**

Très concrètement, la création du Sidsic nécessite l'avis du CT de la DDI.

Celui-ci doit porter également sur les modalités, notamment le siège du Sidsic, la localisation des emplois. Il est évident que nous devons exiger le maintien des cellules de proximité pour faire le lien avec les missions.

Les situations personnelles sont à suivre attentivement : le DISIC déclare que le SIDSIC se met en place avec des agents à temps plein, "éventuellement à 50%", à suivre également les non-titulaires qui seront affectés avec leur contrat au Sidsic, le respect des qualifications, la situation des représentants syndicaux...

Les nominations se feront après la création juridique du SIDSIC par arrêté ministériel, dans l'idéal par arrêté collectif précise la DGAFP.

Au plan national comme départemental, la CGT a demandé qu'un espace de dialogue social soit créé.

L'UGFF et les organisations CGT sont aux côtés des personnels pour porter ensemble leurs exigences et assurer la défense individuelle et collective.

Nous souhaitons que le débat ait lieu avec les personnels concernés des services comme au sein des organisations syndicales d'autant que les enjeux sont très lourds pour les agents, comme pour les services.

On voit bien la volonté du DISIC de faire passer un projet gouvernemental de toute force.

Vous pouvez faire connaître votre avis à l'adresse [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr) en mentionnant dans l'objet : Sidsic.

L'UGFF réunira ses organisations concernées par le Sidsic très prochainement.